

Département du Puy de dôme



Commune de Verneugheol

Réunion ordinaire du 16/07/2015

Ordre du jour :

- Choix des entreprises pour Voirie 2015
- Périmètres de protection
- Demande raccordement eau société de chasse VOINGT
- Schéma départemental de coopération intercommunale
- Travaux de voirie en cours FAYAT COUSSAT
- Assainissement TRABATERGUE dépôt d'un nouveau dossier
- Questions diverses

Présents :

Marc Bourrand	Stéphanie Devedeux	
Daniel Bouyon	Jean-Baptiste Legoueix	Jean-Louis Richin
Alexandra De rooij	Odette Legoy	Bernard Thomas
André Détiange	Isabelle Michon	Sarah Perrier

Début de la réunion : 09h30

Choix entreprise Voirie 2015

L'entreprise S.E.R. est retenue

Périmètre de protection

La commune va racheter le périmètre immédiat des sources des Granges et du Montely

Demande raccordement eau société de chasse VOINGT

Le conseil accepte la demande de la société de chasse de Voingt. Un compteur sera installé afin de facturer l'eau consommé

Département du Puy de dôme



Commune de Verneugheol

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil municipal vote la participation de la commune à la communauté de communes Sioulet - Chavanon

Département du Puy de dôme



Commune de Verneugheol

Fiche d'information FPIC 2015 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Exercice	2015	Département	63
Ensemble Intercommunal : 246301071 CC SIOULET CHAVANON			
Données de référence			
PFIA/hab moyen	664,67	PFIA/hab moyen DOM	438,64
Rev/hab moyen France	13 970,54	EFA moyen France	1,107710
Rev/hab moyen Métropole	14 118,96	Rang du dernier éligible Métropole	1 269
Rev/hab moyen DOM	9 198,37	Rang du dernier éligible DOM	10
Données relatives à l'ensemble intercommunal (EI)			
Population INSEE	3 747		
Population DGF	4 474		
Population DGF pondérée	4 474		
PFIA	3 082 472		
PFIA par habitant de l'EI	688,97		
Potentiel fiscal/hab moyen des communes de l'EI	452,87		
Potentiel financier/hab moyen des communes de l'EI	701,90		
Revenu/hab moyen de l'EI	10 534,37		
Effort fiscal agrégé (EFA)	1,104558		
Indice synthétique de prélèvement de l'EI	0,052191		
Indice synthétique de reversement de l'EI	1,196542		
Rang de l'EI	507		
CIF	0,180429		



Fiche d'information FPIC 2015 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice	2015	Département	63			
Ensemble intercommunal:		246301071	CC SIOULET CHAVANON			
Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)						
Montant prélevé Ensemble intercommunal	19 721					
Montant reversé Ensemble intercommunal	102 645					
Solde FPIC Ensemble intercommunal	82 924					
Cet Ensemble intercommunal est		bénéficiaire net				
Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres						
	Prélèvement		Reversement		Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	3 556		18 518		14 960	
Part communes membres	16 183		84 127		67 964	
TOTAL	19 721		102 645		82 924	

Département du Puy de dôme



Commune de Verneugheol

Fiche d'information FPIC 2015 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC									
Exercice		2015		Département		63			
Ensemble intercommunal :		246301071		CC SIOULET CHAVANON					
Données relatives aux communes membres de l'EPCI									
Données pour répartition alternative du FPIC									
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2014	Rang DSU 2014	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
63048	BOURG-LASTIC	1 006	735,27	529,43	12 080,60			4 949	12 459
63053	BRIFFONS	352	800,94	411,68	8 889,12			1 437	5 255
63176	HERMENT	366	800,53	488,58	9 285,23			1 470	5 550
63191	LASTIC	156	573,86	344,04	8 831,94			599	2 475
63225	MESSEIX	1 338	728,02	433,79	11 086,43			6 518	16 735
63289	PRONDINES	314	816,16	421,63	9 197,18			1 299	4 826
63351	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	100	991,60	481,18	11 753,34			663	918
63399	SAINT-SULPICE	115	925,78	524,83	11 590,84			712	1 131
63410	SAUVAGNAT	172	769,41	429,99	9 277,66			885	2 036
63416	SAVENNES	147	653,97	430,52	11 524,22			644	2 047
63433	TORTEBESSE	78	910,90	480,33	9 309,02			476	760
63450	VERNEUGHEOL	330	615,97	368,84	8 213,57			1 360	4 878
TOTAL		4 474							

Département du Puy de dôme



Commune de Verneugheol

Fiche d'information FPIC 2015 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC									
Exercice		2015		Département		63			
Ensemble intercommunal :		246301071		CC SIOULET CHAVANON					
Données relatives aux communes membres de l'EPCI									
Données pour répartition alternative du FPIC									
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2014	Rang DSU 2014	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
63048	BOURG-LASTIC	1 006	735,27	529,43	12 080,60			4 949	12 459
63053	BRIFFONS	352	800,94	411,68	8 889,12			1 437	5 255
63176	HERMENT	366	800,53	488,58	9 285,23			1 470	5 550
63191	LASTIC	156	573,86	344,04	8 831,94			599	2 475
63225	MESSEIX	1 338	728,02	433,79	11 086,43			6 518	16 735
63289	PRONDINES	314	816,16	421,63	9 197,18			1 299	4 826
63351	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	100	991,60	481,18	11 753,34			663	918
63399	SAINT-SULPICE	115	925,78	524,83	11 590,84			712	1 131
63410	SAUVAGNAT	172	769,41	429,99	9 277,66			885	2 036
63416	SAVENNES	147	653,97	430,52	11 524,22			644	2 047
63433	TORTEBESSE	78	910,90	480,33	9 309,02			476	760
63450	VERNEUGHEOL	330	615,97	368,84	8 213,57			1 360	4 878
TOTAL		4 474							



Travaux de voirie en cours FAYAT

Les travaux à Fayat sont pratiquement terminés. Reste le tout venant à étendre et à compacter

Questions diverses

- Chemin du Montely : Restent des problèmes de bornage. Le géomètre devra revenir. La commune attend l'arrêté du Préfet qui attribuera à la commune la partie de la section qui sera échangée aux exploitants ayant cédé du terrain pour la réalisation du chemin
- Les débris concassés près du cimetière servent à bouger des trous vers les Besses de Coussat. Les personnes de la commune qui voudraient en utiliser peuvent se servir.
- Cressenssat : Le chemin va être débroussaillé et empierré la semaine prochaine
- Trabatergue : Le dossier de demande de subvention pour l'assainissement collectif va être redéposé
- Transport scolaire : le remboursement des sommes versées par les familles se fera après la signature d'une attestation sur l'honneur